

LES ALLIÉS SONT MAÎTRES DES MERS

UN SOUS-MARIN ANGLAIS

coule un sous-marin allemand, voit passer le « Bremen » et torpille deux croiseurs nazis

L'Amirauté donne ce soir sous forme de communiqué la notice de la narration suivante du voyage du sous-marin anglais qui, en patrouille dans la Mer du Nord, a torpillé un sous-marin allemand, a vu passer devant lui le paquebot « Bremen » et a torpillé au moins un croiseur et le « Leipzig » avant de regagner son port.

Première pièce au tableau : un sous-marin

Dès le commencement, les événements se succèdent rapidement. Le sous-marin n'avait pas été long-temps dans la zone de patrouille quand la présence d'un sous-marin ennemi fut signalé. Le sous-marin allemand filait rapidement à la surface avec un air de confiance quand le sous-marin anglais le manœuvra et lança ses torpilles quelques minutes plus tard. Les deux croiseurs allemands furent atteints.

Après des moments d'angoisse les marins à l'intérieur du sous-marin anglais entendirent une forte explosion. Dans son projet de manœuvre, le sous-marin anglais avait été surpris par une explosion qui avait servi d'annonce à la torpille. Le sous-marin anglais se précipita à l'arrière et recueillit les survivants qu'il aurait pu y avoir. Le commandant britannique n'aperçut qu'un seul sous-marin au milieu de laquelle flotait un grand nombre d'épaves et le cadavre d'un marin allemand.

Le respect de la loi internationale a permis au « Bremen » de s'échapper

C'est ce qui concerne le passage à proximité du « Bremen », le communiqué de l'Amirauté déclare que cet incident eut lieu dans la zone de patrouille de la marine britannique observant les règles du droit international. Il servira d'exemple à tous les sous-marins qui rencontreront en haute mer un navire marchand ennemi.

Navigant en surface au lever du jour le sous-marin anglais vit apparaître des avions allemands. Sur quoi il plongea rapidement à une profondeur considérable. Une heure plus tard ayant entendu, au moyen de ses hydrophones, le bruit des machines d'un grand navire, il remonta suffisamment pour pouvoir apercevoir son torpilleur et vit passer devant lui le « Bremen » le plus beau paquebot de la marine marchande du Reich.

Le navire filait à toute vitesse, mais le commandant anglais s'aperçut immédiatement qu'il pourrait le torpiller. En dépit du fait qu'il savait que les avions ennemis survillaient la région, il remonta à la surface et lança ses torpilles. Le signal d'alarme fut immédiatement donné et le « Bremen » s'arrêta à l'arrêt.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

COMMUNICATIONS

de caractère officiel et d'ordre général

à Toulon

Réquisitions automobiles
Un décret traitant des réquisitions et paru au « Journal Officiel » le 21 décembre, a fixé au 31 décembre courant la date-limite jusqu'à laquelle les propriétaires de véhicules automobiles appartenant à des particuliers, les estimations arrêtées par les commissions de réquisition, pourront en faire l'usage.

Le recrutement du personnel temporaire des administrations

Paris, 19. — Le président du Conseil vient d'adresser aux ministres et sous-secrétaires d'Etat une circulaire relative au recrutement du personnel temporaire des administrations publiques.

Dans cette circulaire, qui publie le « Journal Officiel », M. Daladier signale que, jusqu'ici, dans de nombreux cas, la préférence a été donnée, soit à des membres de familles dont le soutien est mobilisé, mais continue à bénéficier de sa rémunération normale, soit à des personnes qui ne se trouvent pas atteintes de façon particulière du fait des hostilités, soit à des membres de familles dont le soutien n'est pas mobilisé.

En ce qui concerne le personnel féminin, on pourra, en premier lieu, les femmes de mobilisés ne touchant aucune rémunération provenant de leurs conjoints et ayant à leur charge des enfants ou des ascendants.

BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE 1939

VALEURS	Cours	Cours
	précéd.	du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	79 40	79 40
4 % amortissable	114 50	114 50
4 % 1917	114 50	114 50
4 % 1919	114 50	114 50
4 % 1920	114 50	114 50
4 % 1921	114 50	114 50
4 % 1922	114 50	114 50
4 % 1923	114 50	114 50
4 % 1924	114 50	114 50
4 % 1925	114 50	114 50
4 % 1926	114 50	114 50
4 % 1927	114 50	114 50
4 % 1928	114 50	114 50
4 % 1929	114 50	114 50
4 % 1930	114 50	114 50
4 % 1931	114 50	114 50
4 % 1932	114 50	114 50
4 % 1933	114 50	114 50
4 % 1934	114 50	114 50
4 % 1935	114 50	114 50
4 % 1936	114 50	114 50
4 % 1937	114 50	114 50
4 % 1938	114 50	114 50
4 % 1939	114 50	114 50
4 % 1940	114 50	114 50
4 % 1941	114 50	114 50
4 % 1942	114 50	114 50
4 % 1943	114 50	114 50
4 % 1944	114 50	114 50
4 % 1945	114 50	114 50
4 % 1946	114 50	114 50
4 % 1947	114 50	114 50
4 % 1948	114 50	114 50
4 % 1949	114 50	114 50
4 % 1950	114 50	114 50
4 % 1951	114 50	114 50
4 % 1952	114 50	114 50
4 % 1953	114 50	114 50
4 % 1954	114 50	114 50
4 % 1955	114 50	114 50
4 % 1956	114 50	114 50
4 % 1957	114 50	114 50
4 % 1958	114 50	114 50
4 % 1959	114 50	114 50
4 % 1960	114 50	114 50
4 % 1961	114 50	114 50
4 % 1962	114 50	114 50
4 % 1963	114 50	114 50
4 % 1964	114 50	114 50
4 % 1965	114 50	114 50
4 % 1966	114 50	114 50
4 % 1967	114 50	114 50
4 % 1968	114 50	114 50
4 % 1969	114 50	114 50
4 % 1970	114 50	114 50
4 % 1971	114 50	114 50
4 % 1972	114 50	114 50
4 % 1973	114 50	114 50
4 % 1974	114 50	114 50
4 % 1975	114 50	114 50
4 % 1976	114 50	114 50
4 % 1977	114 50	114 50
4 % 1978	114 50	114 50
4 % 1979	114 50	114 50
4 % 1980	114 50	114 50
4 % 1981	114 50	114 50
4 % 1982	114 50	114 50
4 % 1983	114 50	114 50
4 % 1984	114 50	114 50
4 % 1985	114 50	114 50
4 % 1986	114 50	114 50
4 % 1987	114 50	114 50
4 % 1988	114 50	114 50
4 % 1989	114 50	114 50
4 % 1990	114 50	114 50
4 % 1991	114 50	114 50
4 % 1992	114 50	114 50
4 % 1993	114 50	114 50
4 % 1994	114 50	114 50
4 % 1995	114 50	114 50
4 % 1996	114 50	114 50
4 % 1997	114 50	114 50
4 % 1998	114 50	114 50
4 % 1999	114 50	114 50
4 % 2000	114 50	114 50

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Arrêtez ce rhume

avec le « THERMOGÈNE »

Toulon, 19. — Un encaisseur de chèques, accompagné d'un agent, a été assommé à Toulon.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

LES TRAINS RARÉFIÉS POUR LES FÊTES

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

BOURSE DE LILLE

VALEURS	Cours	Cours
	précéd.	du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	79 40	79 40
4 % amortissable	114 50	114 50
4 % 1917	114 50	114 50
4 % 1919	114 50	114 50
4 % 1920	114 50	114 50
4 % 1921	114 50	114 50
4 % 1922	114 50	114 50
4 % 1923	114 50	114 50
4 % 1924	114 50	114 50
4 % 1925	114 50	114 50
4 % 1926	114 50	114 50
4 % 1927	114 50	114 50
4 % 1928	114 50	114 50
4 % 1929	114 50	114 50
4 % 1930	114 50	114 50
4 % 1931	114 50	114 50
4 % 1932	114 50	114 50
4 % 1933	114 50	114 50
4 % 1934	114 50	114 50
4 % 1935	114 50	114 50
4 % 1936	114 50	114 50
4 % 1937	114 50	114 50
4 % 1938	114 50	114 50
4 % 1939	114 50	114 50
4 % 1940	114 50	114 50
4 % 1941	114 50	114 50
4 % 1942	114 50	114 50
4 % 1943	114 50	114 50
4 % 1944	114 50	114 50
4 % 1945	114 50	114 50
4 % 1946	114 50	114 50
4 % 1947	114 50	114 50
4 % 1948	114 50	114 50
4 % 1949	114 50	114 50
4 % 1950	114 50	114 50
4 % 1951	114 50	114 50
4 % 1952	114 50	114 50
4 % 1953	114 50	114 50
4 % 1954	114 50	114 50
4 % 1955	114 50	114 50
4 % 1956	114 50	114 50
4 % 1957	114 50	114 50
4 % 1958	114 50	114 50
4 % 1959	114 50	114 50
4 % 1960	114 50	114 50
4 % 1961	114 50	114 50
4 % 1962	114 50	114 50
4 % 1963	114 50	114 50
4 % 1964	114 50	114 50
4 % 1965	114 50	114 50
4 % 1966	114 50	114 50
4 % 1967	114 50	114 50
4 % 1968	114 50	114 50
4 % 1969	114 50	114 50
4 % 1970	114 50	114 50
4 % 1971	114 50	114 50
4 % 1972	114 50	114 50
4 % 1973	114 50	114 50
4 % 1974	114 50	114 50
4 % 1975	114 50	114 50
4 % 1976	114 50	114 50
4 % 1977	114 50	114 50
4 % 1978	114 50	114 50
4 % 1979	114 50	114 50
4 % 1980	114 50	114 50
4 % 1981	114 50	114 50
4 % 1982	114 50	114 50
4 % 1983	114 50	114 50
4 % 1984	114 50	114 50
4 % 1985	114 50	114 50
4 % 1986	114 50	114 50
4 % 1987	114 50	114 50
4 % 1988	114 50	114 50
4 % 1989	114 50	114 50
4 % 1990	114 50	114 50
4 % 1991	114 50	114 50
4 % 1992	114 50	114 50
4 % 1993	114 50	114 50
4 % 1994	114 50	114 50
4 % 1995	114 50	114 50
4 % 1996	114 50	114 50
4 % 1997	114 50	114 50
4 % 1998	114 50	114 50
4 % 1999	114 50	114 50
4 % 2000	114 50	114 50

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Paris, 19. — Les marchés de la région ont été marqués par une certaine activité. Les prix des céréales ont augmenté, tandis que ceux des légumes ont baissé.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

MARCHÉ DE PARIS

Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu. Le communiqué de l'Amirauté déclare que le « Bremen » n'a tiré aucun coup de feu.

BOURSE DE LILLE

VALEURS	Cours	Cours
	précéd.	du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	79 40	79 40
4 % amortissable	114 50	114 50
4 % 1917	114 50	114 50
4 % 1919	114 50	114 50
4 % 1920	114 50	114 50
4 % 1921	114 50	114 50
4 % 1922	114 50	114 50
4 % 1923	114 50	114 50
4 % 1924	114 50	114 50
4 % 1925	114 50	114 50
4 % 1926	114 50	114 50
4 % 1927	114 50	114 50
4 % 1928	114 50	114 50
4 % 1929	114 50	114 50
4 % 1930	114 50	114 50
4 % 1931	114 50	114 50
4 % 1932	114 50	114 50
4 % 1933	114 50	114 50
4 % 1934	114 50	114 50
4 % 1935	114 50	114 50
4 % 1936	114 50	114 50
4 % 1937	114 50	114 50
4 % 1938	114 50	114 50
4 % 1939	114 50	114 50
4 % 1940	114 50	114 50
4 % 1941	114 50	114 50
4 % 1942	114 50	114 50
4 % 1943	114 50	114 50
4 % 1944	114 50	114 50
4 % 1945	114 50	114 50
4 % 1946	114 50	114 50
4 % 1947	114 50	114 50
4 % 1948	114 50	114 50
4 % 1949	114 50	114 50
4 % 1950	114 50	114 50
4 % 1951	114 50	114 50
4 % 1952	114 50	114 50
4 % 1953	114 50	114 50
4 % 1954	114 50	114 50
4 % 1955	114 50	114 50
4 % 1956	114 50	114 50
4 % 1957	114 50	114 50
4 % 1958	114 50	114 50
4 % 1959	114 50	114 50
4 % 1960	114 50	114 50
4 % 1961	114 50	114 50
4 % 1962	114 50	114 50
4 % 1963	114 50	114 50
4 % 1964	114 50	114 50
4 % 1965	114 50	114 50
4 % 1		